

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2023-056**

**Séance du 28 novembre 2023**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS  
ET LE VINGT-HUIT NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY  
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,  
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : GINAS Frédérique.

---

**OBJET : Création d'un espace culturel : choix des entreprises pour le marché de  
travaux.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée  
concernant les travaux de **création d'un espace culturel**.

La consultation était divisée en 10 lots :

- Lot n° 1 – Espaces extérieurs
- Lot n° 2 – Déconstruction - Maçonnerie - Gros œuvre
- Lot n° 3 – Ossature bois - Charpente – Couverture
- Lot n° 4 – Menuiserie extérieures bois
- Lot n° 5 – Menuiserie intérieure bois
- Lot n° 6 – Plâtrerie - peinture - sol souple
- Lot n° 7 – Carrelage - Faïence
- Lot n° 8 – ITE - Peinture extérieures
- Lot n° 9 – Plomberie - chauffage – ventilation
- Lot n° 10 – Electricité – courant faible

L'annonce légale a été envoyée le 05/09/2023 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN le 08/09/2023.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 08/09/2023 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.  
Date limite de remise des offres le 06/10/2023 à 12 H 00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

<p><b><u>VALEUR TECHNIQUE</u></b> :</p> <p>Définition et appréciation du critère :</p> <p><b>Sous-critère 01 : Matériaux et Matériels - 15 points :</b> Matériaux et matériels affectés au chantier afin de respecter les prescriptions du cahier des charges.</p> <p><b>Sous-critère 02 : Moyens Humains - 15 points :</b> Moyens humains affectés au chantier permettant de respecter les délais d'exécution.</p> <p><b>Sous-critère 03 : Mode opératoire, organisation, méthodologie – 15 pts :</b> Mode opératoire, organisation et méthodologie mis en place pour garantir le respect du planning et la bonne réalisation des prestations.</p> <p><b>Sous-critère 04 : Propreté, nuisances – 5 pts.</b> Gestion des déchets, propreté du chantier, gestion des nuisances...</p>	<p><b>50/100</b></p>
<p><b><u>PRIX</u></b> :</p> <p>Note sur 50 points = <math>(P_{min}/P_{offre}) \times 50</math> Où : P<sub>min</sub> = Offre la moins disante P<sub>offre</sub> = Offre notée</p>	<p><b>50/100</b></p>

L'addition des notes obtenues pour chacun des 2 critères donne une note finale sur 100,00.  
L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera classée en première position.

Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociation présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par AKARCHI, le mandataire,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

DÉCIDER d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot n° 1 : Espaces extérieurs à l'entreprise ROMAIN PERRIER TP pour un montant de 28 455,44 € HT ;
- Lot n° 2 : Déconstruction – Maçonnerie – Gros œuvre à l'entreprise JACQUET VESSOT pour un montant de 108 768,84 € HT ;

- Lot n° 3 : Ossature bois – Charpente - Couverture à l'entreprise JACQUET VESSOT pour un montant de 113 208,14 € HT ;
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieure bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 28 228,25 € HT ;
- Lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 15 478,20 € HT ;
- Lot n° 6 : Plâtrerie – Peinture – Sol souple à l'entreprise GENAUDY pour un montant de 66 000,00 € HT ;
- Lot n° 7 : Carrelage - Faïence à l'entreprise AMVR pour un montant de 9 964,25 € HT ;
- Lot n° 8 : ITE – Peintures extérieures à l'entreprise SARL EPH pour un montant de 29 129,09 € HT ;
- Lot n° 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation à l'entreprise ARBAN pour un montant de 57 650,00 € HT ;
- Lot n° 10 : Electricité – courant faible à l'entreprise MICHELARD pour un montant de 17 628,93 € HT.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leur exécution.

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2023 et seront reportés en restes à réaliser au budget 2024 en dépenses d'investissement au compte 2313 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DÉCIDE** d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot n° 1 : Espaces extérieurs à l'entreprise ROMAIN PERRIER TP pour un montant de 28 455,44 € HT ;
- Lot n° 2 : Déconstruction – Maçonnerie – Gros œuvre à l'entreprise JACQUET VESSOT pour un montant de 108 768,84 € HT ;
- Lot n° 3 : Ossature bois – Charpente - Couverture à l'entreprise JACQUET VESSOT pour un montant de 113 208,14 € HT ;
- Lot n° 4 : Menuiserie extérieure bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 28 228,25 € HT ;
- Lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 15 478,20 € HT ;
- Lot n° 6 : Plâtrerie – Peinture – Sol souple à l'entreprise GENAUDY pour un montant de 66 000,00 € HT ;
- Lot n° 7 : Carrelage - Faïence à l'entreprise AMVR pour un montant de 9 964,25 € HT ;
- Lot n° 8 : ITE – Peintures extérieures à l'entreprise SARL EPH pour un montant de 29 129,09 € HT ;
- Lot n° 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation à l'entreprise ARBAN pour un montant de 57 650,00 € HT ;
- Lot n° 10 : Electricité – courant faible à l'entreprise MICHELARD pour un montant de 17 628,93 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leur exécution.

**PRÉCISE** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2023 et seront reportés en restes à réaliser au budget 2024 en dépenses d'investissement au compte 2313 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 28 novembre 2023

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

